

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURO



**MOTO-CLUB:** Moto club des 2 CREUSE  
**E-MAIL:** mc2creuse.bonnat@gmail.com  
**TÉLÉPHONE:** 06.62.15.82.89  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Alabré Vincent

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 146  
**DATE:** 16 mars 2025  
**LIEU:** Bonnat 23220

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ..... Licence : .....  
Président du Jury ou Arbitre\* ..... Licence : .....  
Membre du Jury ..... Licence : .....  
Membre du Jury ..... Licence : .....  
Commissaire technique responsable - ..... Licence : .....  
Responsable du chronométrage ..... Licence : .....

*Non défini à ce jour.*

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Trophées Ligues	18	80	Toutes	390€ par équipe de 3 pilotes
Trophées Juniors	16	22	Toutes	390€ par équipe de 3 pilotes
Comités départementaux	16	80	Toutes	390€ par équipe de 3 pilotes
Teams	16	80	Toutes	390€ par équipe de 3 pilotes
Clubs	16	80	Toutes	390€ par équipe de 3 pilotes
Individuels	16	80	Toutes	130€ en individuel





**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; **fortement recommandé** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Association AMIS ENDURO - 10 médecins sur la course</b>	
Nombre de secouristes .....	<b>19 + 9</b>	Nombre d'ambulance(s) ..... <b>4</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Guéret 23000</b>	Temps de trajet (en min) ..... <b>20</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Caractéristiques :</b>	Longueur de la boucle..... <b>110</b>	Distance journalière..... <b>220</b>
	De type Banderolée (MX) ..... <b>3</b>	Longueur(s) ..... <b>3x5kms</b>
	De type Enduro (en ligne) .....	Longueur(s) .....
	De type X-Trem .....	Longueur(s) .....

NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :

NOMBRE DE PARTICIPANTS  
**441**  
(maximum 7 par km)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non  
Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**!**

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB  
DATE : 07-12-2024



VISA DE LA LIGUE  
DATE : 16/12/2024



VISA DE LA FFM  
DATE :  
NUMÉRO :